

Mammographie de dépistage ou mammographie diagnostique ? Que prescrire ?

Lorsqu'une mammographie est prescrite, il est important de mentionner le type de mammographie souhaité,

- soit mammographie de **dépistage**
- soit mammographie **diagnostique**.

Bien que les deux types de mammographie équivalent au même examen, la distinction entre mammographie de dépistage et mammographie diagnostique est nécessaire pour orienter la femme vers les services adéquats, en fonction de sa condition.

La prescription d'une mammographie de dépistage à une femme âgée entre 50 et 69 ans permet à cette dernière de participer au *Programme québécois DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN* et ainsi de bénéficier de certains avantages :

- Accès aux corridors de services réservés aux participantes.
- Délais rapides pour des rendez-vous si une investigation est nécessaire.
- Envoi d'une lettre de résultat et d'une lettre de rappel après 2 ans.
- Accès à des services de soutien psychosocial.
- Participation à un programme de qualité qui est évalué régulièrement.

Quand prescrire une mammographie de dépistage ?

Une mammographie de **dépistage** est prescrite à la femme **asymptomatique**, c'est-à-dire à celle qui ne présente aucun signe et symptôme de cancer du sein.

Voici quelques exemples de conditions qui conduisent à une mammographie de dépistage* :

- Absence de signe et de symptôme.
- Problèmes aux seins connus et stables : maladie fibrokystique, kyste(s), dysplasie mammaire.
- Malaises ou douleurs aux seins.
- Suivi d'une femme sous hormonothérapie.

Quand prescrire une mammographie diagnostique ?

Une mammographie **diagnostique** est prescrite dans les cas suivants :

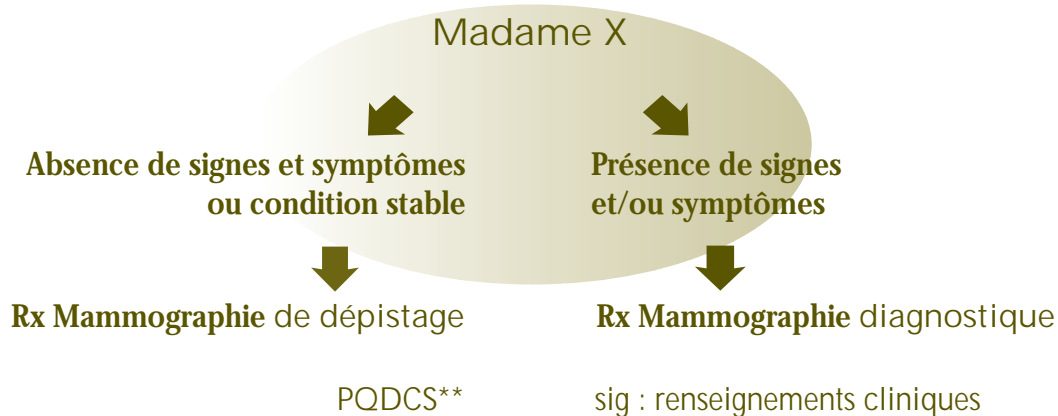
- présence de signes et/ou de symptômes
ou
- antécédents personnels de cancer du sein
ou
- lors d'un suivi radiologique particulier consécutif à une investigation (ex. : suivi 6 mois, 12 mois, 24 mois).

Voici quelques exemples de conditions qui conduisent à une mammographie diagnostique* :

- Antécédents personnels de cancer du sein.
- Masse ou nodule.
- Autres : écoulement, rétraction cutanée, modification d'un kyste, peau d'orange etc.
- Suivi ou investigation d'une image radiologique anormale.

* Cette liste d'exemples est proposée à titre indicatif et n'est pas exhaustive.

Lorsqu'une mammographie diagnostique est prescrite, il est important de mentionner les renseignements cliniques pertinents (type d'anomalie et localisation) afin que l'investigation radiologique soit appropriée.



Fréquence de la mammographie de dépistage

Le *Programme québécois de dépistage du cancer du sein* invite les femmes de 50 à 69 ans à passer une mammographie de dépistage *aux deux ans*.

En dehors du programme, le médecin peut prescrire une mammographie de dépistage annuelle s'il le juge nécessaire. La mammographie de dépistage est accessible à compter de 35 ans, selon la réglementation de la RAMQ actuellement en vigueur.

Un rappel important !

ATTENTION !

Une mammographie normale n'exclut pas automatiquement un cancer du sein.

RAPPELLEZ-VOUS !

La sensibilité de la mammographie est d'environ 90 %.
Ainsi jusqu'à 10 % des cancers peuvent ne pas être décelés par la mammographie.

EN CONCLUSION

- ➡ Si l'examen clinique est **positif**,
- ➡ et la mammographie est **négative**,
- ➡ poursuivre l'investigation et procéder à des examens complémentaires (ex. : ponction, biopsie, échographie).

D^{res} Lucie Vaillancourt, Francine Borduas et Louise Moreault pour l'Équipe régionale PQDCS – région 03